

Mairie de Mouila

Le poste de maire vacant depuis le 24 août dernier



Photo : Felicien Ndongo/ L'Union

Le gouverneur Benjamin Nzigou premier représentant du ministère de l'Intérieur dans la province de la Ngounié.



Photo : P.P/Gildas Mouniemo

Vice-président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou ne peut plus être maire de Mouila.



Photo : FN

Une vue du bureau du conseil municipal de Mouila.

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Conformément à la loi, Pierre-Claver Maganga Moussavou a cessé d'être l'édile du chef-lieu de la province de la Ngounié depuis sa prestation de serment le 24 août 2016. Quelques jours après sa nomination au poste de Vice-président de la République. Une fonction incompatible avec toute autre fonction à caractère lucratif. A partir de là, la procédure légale relative à sa succession devrait être engagée.

PIERRE-Claver Maganga Moussavou a-t-il voulu délibérément entretenir la confusion sur son avenir à la tête du conseil municipal de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, après sa nomination comme Vice-président de la République, le 21 août dernier ? D'aucun l'ont cru, s'appuyant sur ses déclarations lors de sa rencontre avec les populations de cette localité venues le féliciter pour sa promotion aux côtés du chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba. "Je ne quitterai pas ma fonction de maire de la commune de Mouila, avait-il dit. Par

contre, mon salaire de maire va pouvoir embaucher quatre techniciens, notamment un en charge des questions de l'environnement, un juriste, un technicien des ponts et chaussées en charge de l'entretien des engins ; et un autre pour les questions financières." Or, la Constitution, en son article 14b, dispose que : "Les fonctions de Vice-président de la République sont incompatibles avec l'exercice de toute autre fonction publique et activité privée à caractère lucratif." Et le jeudi 24 août dernier, Pierre-Claver Maganga Moussavou prêtait serment au palais de la présence de la

République devant la Cour constitutionnelle, en présence du chef de l'Etat. C'est donc dire que la vacance du poste de maire de la commune de Mouila est effective depuis ce 24 août 2017. Joint hier au téléphone, le désormais ancien maire de Mouila, a reconnu l'effectivité de cette vacance de poste à la tête de cette collectivité locale. Estimant même que celle-ci "est de fait"... Par ailleurs, le désormais ancien maire a affirmé attendre démissionner formellement lors d'une prochaine session du conseil municipal dont la date sera fixée par le ministère de l'In-

térieur. Maintenant que dit la loi dans ces conditions ? Le texte relatif à l'élection des membres des conseils municipaux et départementaux stipule qu'"en cas de vacance du siège de maire ou du président du conseil départemental pour quelque cause que ce soit, ses fonctions sont provisoirement exercées par l'un des adjoints au maire ou l'un des vices-présidents dans l'ordre de préséance." En ce qui concerne la mairie de Mouila, cette charge incombe à Mme Isabelle Olga Mboumba Mouanga, en sa qualité de premier adjoint au maire, en attendant

l'élection du prochain maire. Toutefois, l'actuel Vice-président n'a pas caché son intention de demeurer conseiller municipal de cette localité. Ce qui, a priori, ne lui interdit pas la loi de manière stricte. Cependant, même si la loi n'est pas formelle à ce niveau, certains estiment que cumuler la Vice-présidence et le mandat d'élu local pourrait s'avérer "politiquement gênant", ajoutant même qu'il s'agit là "d'un manque d'élégance politique" au regard de l'importance de la fonction de Vice-président de la République. Mais ça, c'est un autre débat.

Affaires étrangères

Les nouveaux responsables confèrent avec le personnel

J-C. A

Libreville/Gabon

L'occasion a ainsi été donnée à Noël Nelson Messone, principal orateur, de décliner les lignes de sa politique et ses attentes au regard des enjeux du moment.

tisfaction des agents, que le suivi des carrières devra désormais se faire avec plus d'attention que par le passé. En effet, la règle en vigueur au sein du Département prévoit que les agents exercent alternativement aussi bien à la centrale qu'à l'extérieur et vice-versa. Dans cette optique, il a promis de faire en sorte que cela soit bien plus appliqué. Il n'a toutefois pas manqué de conseiller à ceux restés à la Centrale de ne point perdre leur motivation, car ceux en poste à l'extérieur triment également au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce qui est du fonctionnement interne du ministère, son principal responsable a affirmé être en contact avec le syndicat des agents afin de trouver des solutions aux difficultés qu'éprouve le personnel dans l'accomplissement de ses tâches. Enfin, le nouveau chef de la diplomatie gabonaise a convié le personnel à une journée de nettoyage des locaux. Le but étant de les débarrasser des archives et autres vieux équipements qui encombrant les couloirs et les salles. A noter que la rencontre s'est achevée par des échanges entre le ministre et ses collaborateurs, qui ont posé différentes questions touchant à leur département et à leurs carrières.



Photo : D.R

Le ministre des Affaires étrangères, Noël Nelson Messone (micro), entouré de ses deux ministres délégués.



Photo : D.R

Les agents du ministère des Affaires étrangères.

L'HOTEL des Affaires étrangères a servi de cadre, hier, à une rencontre entre les nouveaux responsables de ce département ministériel et le personnel de service. Au cours de ces retrouvailles, l'orateur du jour, le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale, chargé des Gabonais de l'Étranger, Noël Nelson Messone, qu'accompagnaient ses deux ministres délégués, Sylvie Léocadie Nzaou et Raymond Placide Ndong Meyo, a fait savoir que la maison ne lui est pas inconnue, car il en est personnellement issu. A ce titre, les problèmes inhérents à son fonctionnement le préoccupent au plus haut point. Commentant la marche des activités, il a fait savoir que la diplomatie doit faire fi des états d'âmes et des opinions personnelles, car seul le service public doit prévaloir en tout temps. Mieux, il a déclaré, à la sa-

NOUVELLE GAMME D'IMPRIMANTES XEROX
Du 1^{er} au 30 septembre 2017

IMPRIMEZ À PRIX RÉDUITS

CHEZ **electra** TOUT POUR LE BUREAU

60 ANS DE SERVICE CLIENTÈLE

-20% SUR LE JEU DE TONER SUPPLÉMENTAIRE

C405 PLUS 600 x TONER 890 000 Fcfa TTC au lieu de 1 400 700 Fcfa TTC	PHASER 3260 V PLUS 1 TONER 110 000 Fcfa TTC au lieu de 430 230 Fcfa TTC	WC 3215 V PLUS 1 TONER 260 000 Fcfa TTC au lieu de 320 000 Fcfa TTC
--	---	---

OFFRE VALABLE À LIBREVILLE ET PORT GENTIL.
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 300 000 Fcfa TTC

electra TOUT POUR LE BUREAU
817 815 - Libreville - Tél : (024) 01 79 26 00 / 01 79 26 19 / 00 22 55 71 / 07 34 01 05 - Fax : (024) 02 06 79 02
Port Gentil - Tél : (024) 06 20 21 04 / 02 51 06 00 - email : electro@groupesociete.com - www.electragabon.com

Nous contribuons à l'écologie